
Situation des Établissements sanitaires en Alsace

Louise Morel (boîte publique) <louise.morel@assemblee-nationale.fr>

29 juin 2022 à 15:07

À : "alsacesantefo@gmail.com" <alsacesantefo@gmail.com>

Monsieur Prud'homme,

Nous accusons réception de votre courriel du 21 juin dernier qui a retenu toute notre attention.

Très sensible à la problématique rencontrée par les services hospitaliers, nous avons déjà engagé un travail sur le terrain en rencontrant des acteurs des différentes professions de la santé.

Une première rencontre avait eu lieu en la présence de médecins de différentes spécialités, infirmières exerçant en libéral ou dans le service public ainsi qu'une aide soignante. Des acteurs que nous avons conviés spécialement pour une table ronde sur le sujet.

Par ailleurs, nous sommes récemment allés visiter la clinique Saint-Luc de Schirmeck en compagnie de son directeur général M. Leyret (DG groupe Saint-Vincent) et du médecin urgentiste référent Docteur Denis. Nous avons longuement échangé sur leurs problématiques et celles du secteur.

Soyez donc assuré que nous prenons la thématique de la santé très au sérieux, c'est aussi une demande de nos concitoyens, notamment sur la question de la désertification médicale en zones rurales.

Il est nécessaire d'ouvrir ce chantier ambitieux en concertation avec toutes et tous, et le travail parlementaire qui commencera à la rentrée va en ce sens. Cela nous permettra, en tant que députés, de réunir en amont et consulter les professionnels et leur patientèle.

Restant à votre écoute,

Je vous prie d'agréer, Monsieur Prud'homme, mes sincères salutations,

Louise Morel

Députée de la 6ème circonscription du Bas-Rhin

<https://louise-morel.avecvous.fr>

De : Christian Prud'homme <alsacesantefo@gmail.com>

Envoyé : mardi 21 juin 2022 18:06

Objet : Situation des Établissements sanitaires en Alsace

[Texte des messages précédents masqué]

Ce message a fait l'objet d'un traitement anti-virus.
Il est rappelé que tout message électronique est susceptible
d'altération au cours de son acheminement sur Internet.

Ce message, ainsi que les pièces jointes, sont établis, sous la
seule responsabilité de l'expéditeur, à l'intention exclusive
de ses destinataires ; ils peuvent contenir des informations
confidentielles. Toute publication, utilisation ou diffusion
doit être autorisée préalablement.

Ce message a fait l'objet d'un traitement anti-virus.

Il est rappelé que tout message électronique est susceptible
d'altération au cours de son acheminement sur Internet.

Vous pouvez consulter le site de l'Assemblée nationale à
l'adresse suivante : <http://www.assemblee-nationale.fr>